

BILAN - ACTIF

B00805 - SAS A FINANCES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Valeurs au 31/12/24			Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	31/12/23
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	23 883	13 499	10 384	15 204
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	1 475 900		1 475 900	1 460 900
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	1 499 783	13 499	1 486 284	1 476 104
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)				
Autres créances (3)	366 407		366 407	141 412
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				150 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	145 220		145 220	15 907
Charges constatées d'avance (3)	76		76	70
TOTAL ACTIF CIRCULANT	511 703		511 703	307 390
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	2 011 486	13 499	1 997 987	1 783 494

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

B00805 - SAS A FINANCES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Valeurs au 31/12/24	Valeurs au 31/12/23
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 1 461 000)	1 461 000	1 461 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	8 488	4 512
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	161 264	85 718
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	30 375	79 522
SITUATION NETTE	1 661 126	1 630 752
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 661 126	1 630 752
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	333 657	151 746
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	3 204	996
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	336 861	152 742
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	1 997 987	1 783 494

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

336 861

152 742

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS ORDINAIRES

DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

en date du 19 août 2025

A FINANCES

SASU au capital de 1 461 000 € (Un million quatre cent soixante et un mille euros)

dont le siège social se situe : 623, Zone d'Activité en Faurianne – 01460 BEARD-GEOVREISSIAT

enregistrée au RCS de BOURG EN BRESSE sous le numéro 882 849 326 00013

Je soussigné, M. ARPIN Jean Christophe, agissant en qualité de Président et seul associé de la société :
A FINANCES, a pris des décisions portant sur les points suivants :

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2024
3. Conventions réglementées conclues durant l'exercice clos le 31/12/2024

Résolution n°1 : Approbation des comptes

L'associé unique, après avoir pris acte des comptes de la société, décide de procéder à l'approbation des comptes annuels de la société, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Résolution n°2 : Affectation du résultat

L'associé unique prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 30 375€ (Trente mille trois-cent soixante-quinze euros) Il est décidé d'affecter le montant de ce bénéfice comme suit :

Il a été décidé d'affecter :

- Dotation de 5% du résultat, soit 1 519 € dans le compte Réserve Légale
- Le solde du résultat de l'exercice, soit 28 856€ dans le compte Autres Réserves

Il est précisé qu'au cours des exercices précédents, aucun dividende n'a été distribué.

Résolution n°3 : Conventions réglementées conclues durant l'exercice clos le 31/12/2024

L'associé unique atteste qu'aucune convention réglementée telle que définie à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal par l'associé unique, pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à BEARD-GEOVREISSIAT le 19 août 2025

SIGNATURE DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a circular flourish.